

PIRE Christian
226, route de l'Église
74410 Saint-Jorioz
06 70 32 70 15
c.pire@free.fr
www.socioecopofi.com
www.agencedecotationihr.com

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES

Madame Jennifer PIZZICARA
Chef de Cabinet
139 rue de Bercy
Paris XIIe

Saint-Jorioz, le 15 juin 2020

Madame le Chef de Cabinet,

Je tiens à vous remercier pour votre courrier daté du 7 mai 2020.

L'objectif de cet écrit est clair :

Dans la situation actuelle, mettre l'épargne moyen/long terme en support exclusif de stabilisation économique et financière des actions du gouvernement.

La note de synthèse jointe à ce courrier reprend des propositions, des idées de produits, des réflexions économiques et financières datant de plus de dix ans. De multiples exploits d'huissiers ont été réalisés pour prendre date et quantité de parutions publiées en France et en Suisse.

Quel meilleur juge que le temps ?

Vu les risques topologiques financiers et économique actuels, je prône que l'État impose momentanément des règles proactives financières.

Notamment, par l'interdiction de publication d'informations de performances financières qui n'auraient pas de réalité ou qui ne relèveraient pas d'une approche de réalité financière pour une majorité des titres en circulation. Voir site www.agencedecotationihr.com

Madame, si vous ne pouvez changer trop rapidement les imperfections actuelles, vous pouvez en diminuer largement les effets en faisant simplement respecter la loi. Loi qui impose au professionnel de faire de leurs clients, des clients avertis.

La stabilisation financière par une meilleure information des épargnants est possible.

Ironie de la situation actuelle qui voit l'ensemble des responsables (dont les derniers présidents de l'Autorité des Marchés Financiers et représentants comptables) attirer l'attention des professionnels sur les aspects et conséquences économiques / financières d'une information faussée. Les preuves ci-après.

Ce courrier a deux objectifs principaux :

- Imposer systématiquement la publication d'une information financière non trompeuse, telle l'Information Humainement Responsable dite IHR (voir site www.agencedecotationIHR.com) qui est la seule à respecter le principe d'égalité des porteurs de parts, et peut s'adapter aux différentes situations et choix des professionnels,
- Mettre en place un Fonds de Stabilisation Boursier CAC 40, des Fonds de Stabilisation Boursiers pour les sociétés régionales, un Fonds de Stabilisation Boursier affecté au pouvoir d'Achat et un Fonds de Stabilisation Boursier pouvant soutenir des entreprises non cotées.

Après la lecture de la note de synthèse jointe et une visite sur les sites www.agencedecotationIHR.com et www.socioecopofi.com vous comprendrez l'importance d'une action significative de votre part. Sans cette action, les crises boursières se reproduiront régulièrement et les épargnants continueront de se faire escroquer en termes juridique et financier.

Pour rappel, « *L'escroquerie désigne le fait d'utiliser la tromperie afin d'obtenir quelque chose de quelqu'un : la remise d'un bien ou d'argent, la renonciation à un bien ou à un droit, la fourniture d'un service, etc. La personne qui est victime d'une escroquerie agit volontairement (elle donne volontairement de l'argent par exemple). C'est cet élément qui différencie l'escroquerie du vol. Le vol est un acte commis contre la volonté de la victime.* »
Source : <https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-penal/escroquerie>

Madame, si l'objet de ce courrier n'est en aucune façon de juger le passé, il est bien d'éviter que le passé ne se reproduise.

Je vous prie de croire, Madame le Chef de Cabinet, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christian PIRE

NOTE DE SYNTHÈSE

A) ARTICLE DE BASE DE COMPREHENSION DE L'ENVIRONNEMENT

Fonds commun de placement action, simple chaîne de Ponzi ? Article paru le 26 05 18 en France dans « Economie matin »

Avant les années 80, seuls les professionnels et quelques spéculateurs privés fins connaisseurs des réalités boursières étaient présents en Bourse.

Ces professionnels de la Bourse SPÉCULAIENT. Ils achetaient et vendaient des volumes de titres en négociant le meilleur prix par volume de titres. **Seule, l'ampleur des volumes de la spéculation donne une crédibilité au cours de Bourse comme référence financière pour les autres titres.** Pendant que les spéculateurs spéculaient, les épargnants plaçaient leurs capitaux sur des livrets d'épargne, des plans d'épargne logement, des obligations, etc. Fin des années 70 début des années 80, volonté fut de privatiser les Etats et mettre sous tutelle boursière l'épargne des ménages. Nous devions passer du statut de citoyen d'un Etat au « statut » de consommateur global d'un système privatisé, et de la réalité d'épargnant à celle de spéculateur financier de fait.

Pour réaliser rapidement cette transition à grande échelle, il fallait un produit commercial « grand public » que l'on puisse présenter comme boursier à Monsieur et Madame tout le monde. Seul problème, là où la spéculation financière se fait quotidiennement sur moins de 5 % des actions, comment donner une estimation financière crédible aux autres 95 % représentant l'épargne non spéculative ?

Cette question n'ayant pas de réponse financière, il fut décidé de trouver une solution via la comptabilité et sa règle comptable mark-to-market. Cette règle de valorisation comptable occulte tout simplement toute logique financière de l'offre/demande en prenant le prix réalisé par un échange de quelques titres à la fermeture des Bourse en seule référence de valorisation comptable pour tous les titres.

Pour bien comprendre ce choix, imaginez que vous soyez propriétaire dans une copropriété immobilière de plusieurs appartements de surfaces différentes allant du studio 30 m² à l'appartement de très grand standing de 300 m². Avec la norme comptable mark-to-market, l'estimation du prix au mètre² de votre appartement ne se fait plus en fonction des qualités et de la surface de votre appartement, mais en fonction du prix au mètre² de la dernière vente du jour. Que cette vente ait concerné un bien en bon ou mauvais état, d'une surface de 30, 70, 120 ou 300 M². En clair, les fonds communs de placement sont valorisés « comptablement » en dehors de toute logique financière crédible.

La solution comptable du masquage financier trouvée et les responsabilités juridiques définies (toutes sur les vendeurs), il restait à trouver un produit commercial dit « grand public » que l'on puisse présenter comme « boursier » à Monsieur et Madame tout le monde. Ce produit comptable à image commerciale financière est le fonds commun de placement. Le fonds commun de placement (FCP) est une copropriété régie par une règle d'évaluation comptable comme la copropriété d'un immeuble.

Dès lors, l'incompréhension est totale entre les vendeurs des fonds communs de placement (banques, assureurs, conseils en gestion de patrimoine, etc.) et les épargnants. Les vendeurs vendent des copropriétés comptables appelées fonds communs de placement (FCP) sur lesquelles ils touchent logiquement des rétrocessions et/ou des honoraires de conseils et les épargnants, eux qui pensaient investir dans un investissement boursier géré quotidiennement pour un montant égalitaire à leur cash investi, sont copropriétaire de parts estimées par la règle comptable mark-to-market qui ignore toutes réalités financières. Dit clairement, les fonds communs de placement sont majoritairement de vulgaires chaînes de Ponzi. C'est bien cette réalité qui est à l'origine des cycles de crises financières répétitives. Voir déclaration des autorités en fin d'article.

Professionnellement et juridiquement, l'explication des effets de cette réalité comptable relève de la seule responsabilité des commerciaux financiers. Seuls, eux ont l'obligation juridique et professionnelle de faire de vous des clients avertis en vous expliquant la différence entre un cours de Bourse réalisable par une majorité et une simple évaluation comptable.

Pour terminer, ce que l'on appelle usuellement la financiarisation est en fait la « comptabilisation ». Comptabilisation qui consiste, comme vous l'aurez compris, à choisir la règle comptable qui transformera les failles financières en chiffres comptables adaptés aux objectifs de ventes recherchés. La manipulation financiero/comptables est appelée « retraitements comptables ».

À l'heure où Madame Armelle Bohineust a écrit son article « Bruxelles souhaite mieux protéger les consommateurs » paru dans Le Figaro le 12 avril dernier, et dont un extrait est repris ci-dessous, la situation juridique des épargnants évoquée laisse « rêveur » notamment pour obtenir des réparations suite à des défauts éventuels d'information ou de conseils passés ou présents.

Extrait de l'article : « Bruxelles entend aussi créer dans toute l'Union la possibilité de lancer des recours collectifs, procédure qui n'existe que dans cinq pays : Belgique, Espagne, Italie, Portugal et Suède. Il ne s'agit pas d'imiter les États-Unis, insiste la Commission, qui ne veut surtout pas « rapporter plus de business aux cabinets d'avocats ». Ces recours, très encadrés, seront portés par des « entités compétentes » sans but lucratif telles que des organisations de défense des consommateurs. »

Dernier point, refusez catégoriquement que les fonds communs de placement qui vous sont vendus puissent prélever des commissions de surperformance. Les commissions dites de surperformance sont prélevées à tort sur des chiffres comptables présentés abusivement en performances financières. Ces commissions relèvent dans la majorité (totalité) des cas de l'abus de confiance et de l'escroquerie.

Vous doutez de mes propos ?

Déclaration : AMF

Dans « www.trends.be » du 26 janvier 2012 André Orléan qui est au Comité scientifique de l'AMF Article intitulé : Et si les marchés financiers avaient tort ? « Les prix sur lesquels reposent les marchés financiers sont tronqués, pour ne pas dire totalement faux ! »

Déclaration : OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Jean-Paul Fitoussi, président de l'OCDE écrit dans « Le Figaro magazine » du 29 août 2009 : « On a consommé du capital. On se croyait riche, les marchés financiers nous disaient que les prix des actifs étaient très élevés alors que tel n'était pas le cas. »

Déclaration : GOUVERNEUR BANQUE DE FRANCE

Lors de la rencontre européenne de la profession comptable du 11 décembre 2008, **Christian NOYER, gouverneur de la Banque de France**, intervenait en ces termes : « **Il va sans dire que la plus grande sensibilité des bilans aux fluctuations de marché qu'induit une comptabilité en juste valeur n'est évidemment pas sans incidence pour la stabilité financière** ». Comme l'évaluation de certains actifs, surtout financiers, doit être faite à partir de la valeur de marché, la juste valeur a un effet procyclique : lorsque la valeur de marché augmente, la valeur des actifs augmente et inversement [16]. Jacques MISTRAL [17] estime que les nouvelles normes comptables ont alimenté, pendant la période de hausse, un sentiment de pérennité des gains.

Déclaration : FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE

Jean-Paul Gaudal, directeur du département supervision bancaire et comptable à la Fédération Bancaire Française, dans « Confrontation Europe » de juillet/septembre 2010 : « Le concept de « fair value », la « juste valeur » sonne à priori équitable : il correspond à la question ancienne de la valorisation correcte des actifs financiers. Mais en valorisant ces actifs au prix du marché au détriment d'autres méthodes, il a contraint les investisseurs à afficher, en période hausses comme de baisses des cours, des gains ou des pertes comptables injustifiés par rapport aux fondamentaux économiques, ce qui a contribué à accroître la volatilité et à bouleverser le paysage financier. **Dès lors que les marchés deviennent illiquides, les évaluations ne font que refléter le pessimisme ou l'optimisme des rares participants, dont le comportement ressort alors de phénomènes de hordes, déclenchant de brutales variations de valeur des actifs, à la hausse comme à la baisse.**

Déclaration : PROFESSEUR DE DROIT

Laurent Fargues, propos de Marie-Anne Frison-Roche, professeur de droit économique à l'Institut d'études politiques de Paris et spécialiste du droit de la régulation dont elle a fondé la doctrine en France, dans « Acteurs publics » du 29 mai 2012 Article intitulé : « Des régulateurs publics plutôt que privés » « Marie-Anne Frison-Roche appelle les gouvernements à se saisir de la question des normes comptables. Seul moyen, d'après cette spécialiste du droit de la régulation, de lutter contre la financiarisation excessive de l'économie.

Les États sont confrontés à un problème ontologique puisqu'ils sont par nature attachés à un peuple, à un territoire, et que c'est précisément cet ancrage territorial qui est mis en cause par l'instantanéité et de l'immatérialité de l'information sur les marchés financiers. Avec Internet, la finance ne connaît plus de frontière et les États deviennent plus petits que l'objet qu'ils ont vocation à encadrer. On pourrait certes rêver de créer un gouvernement mondial, mais à ce jour, il n'existe pas. Quelle solution préconisez-vous ? La première est d'instaurer des groupements régionaux de pays qui s'accordent sur des règles communes. C'est un premier pas, mais l'absence de frontières de la finance demeure un obstacle.

L'autre solution est d'imaginer la puissance publique indépendamment des États et indépendamment des frontières. Apparaît alors la notion de régulation avec des autorités supranationales.

Ces autorités de régulation existent déjà et elles n'ont pas empêché la crise de 2008... C'est vrai, mais avouons qu'il était extrêmement difficile de prévoir une crise de cette ampleur.

La vraie rupture serait que les États et les responsables politiques s'intéressent de près à la régulation financière et reprennent la main. Les règles prudentielles et les normes comptables sont aujourd'hui quasi exclusivement élaborées par des professionnels, ce n'est pas sain ! Dans un monde où l'information financière a pris une telle importance, les normes comptables sont devenues un bien public. Autrement dit, vous prônez une régulation publique à la place des régulateurs privés... Oui. La régulation des marchés financiers s'appuie aujourd'hui quasi uniquement sur des initiatives privées ou venues de professionnels. Ce sont les banquiers centraux qui se réunissent à Bâle pour édicter des règles de prudence destinées aux banques ou des experts comptables qui se retrouvent à Londres pour se mettre d'accord sur les normes que doivent respecter les sociétés cotées. Juridiquement, ces organismes n'ont aucun statut ni aucune légitimité, et pourtant leurs décisions ont une influence majeure sur la finance et l'économie mondiale. Il est temps que les gouvernements démocratiquement élus s'en préoccupent ! Pourquoi ne pas laisser les "professionnels de la profession" définir les règles comptables ? Parce que les normes comptables sont devenues un sujet d'intérêt général et qu'il n'y a pas de raison qu'une poignée de professionnels, aussi respectables et savants soient-ils, décident pour l'ensemble de la planète. L'information financière est cruciale car elle influence le regard que nous portons sur la richesse produite par les entreprises, mais aussi de plus en plus sur le patrimoine des États. Songez que Barack Obama a demandé pour la première fois à ce que le budget des États-Unis soit traduit dans des mêmes normes équivalentes à celles des sociétés cotées ! Que reprochez-vous à ces normes ? **Elles livrent une vision court-termiste du patrimoine des entreprises dans la mesure où elles obligent à prendre en compte les variations des cours de bourse au jour le jour.** Ce sont des normes qui s'adressent aux investisseurs et non aux producteurs, elles encouragent la spéculation et ne disent pas grand-chose de la santé réelle des entreprises. La perspective que les États adoptent les mêmes normes pour plaire aux marchés financiers est alarmante. Ce serait la phase ultime d'une financiarisation de l'économie catastrophique par bien des aspects. Pour l'éviter, il faut placer les règles comptables et financières au coeur du débat public et les remettre à plat.»

Déclaration : GRAND PATRON D'ENTREPRISE

Monsieur Claude BEBEAR, président d'honneur d'AXA, dans La Tribune du 25 août 2009 : « Cela n'a aucun sens de comptabiliser dans l'instant une valeur de marché qui ne reflète pas la valeur des actifs. Cela accélère la formation de bulles ou la production de krachs sans donner une image fidèle des entreprises. **Cela frise parfois la malhonnêteté.** »

B) REFLEXION

Madame, les capitaux dont l'Etat a besoin, sont largement inférieurs aux potentiels directs et indirects immédiats de l'épargne des Français.

Pour cela, quatre conditions :

- Expliquer les réalités des produits financiers de façon compréhensible et sans faux-semblants aux épargnants. En clair, **ne plus mentir aux épargnants, adapter la gestion des pyramides de Ponzi que sont devenus nombre de fonds communs de placement au retour du respect des réalités financières.** Combien d'épargnants savent-ils que lorsqu'ils investissent dans un fonds commun de placement, ils achètent des valorisations comptables qui n'ont que très rarement une égalité financière au montant investi ? **En fait, plus de 90% des fonds commun de placement ne sont que du « Madoff »**
- **Faire comprendre aux épargnants l'importance d'une épargne investie et gérée dans le circuit économique et développer les pouvoirs stabilisateurs des Fonds de Stabilisation Boursiers.**
Proactifs, nous devons et pouvons tous l'être en faveur de l'Etat et de notre épargne. Épargne qui peut (doit) être mise exclusivement en support de vos actions économiques, en défaveur des stérilisations dans des fonds communs de placement détournés en arnaques. **L'argent dont l'Etat a besoin est inférieur aux potentiels de l'épargne détournée.** Voir mes précédents courriers.
- Mettre fin à la stérilisation économique et financière des milliards de milliards sous dépendance des valorisations comptables faussées des fonds communs de placement entre autres.
- **Mettre fin à l'absence de rigueur professionnelle des commentaires médiatiques dits « boursiers », dont ceux des indices tels le CAC 40.** Commentaires qui, s'ils n'avaient pas les conséquences négatives et dolosives qu'ils ont, relèveraient dans le meilleur des cas de sketches type, « Benny Hill ». Pour rappel, les indices boursiers tel le CAC 40 **sont en réalité des indices de structure comptable qui relèvent à plus de 90 voire 95% d'une absence totale de réalité financière. Ma proposition d'action est d'imposer systématiquement la publication du CAC 40 dans sa version VHR (variation humainement responsable) dont une version adaptée aux épargnants non avertis est publiée quotidiennement sur le site www.agencedecotationihr.com.**
- **Imposer que les produits financiers publient une information financière non-trompeuse.** En complément de la seule information financière comptable normative actuelle, je propose l'obligation de publication dans toute publication à objet financier de la performance IHR, de l'indice de crédibilité des performances annoncées (ICRPA) et du seuil sociologique d'acceptation des baisses (SSAB). Exploit de Huissier du 2/10/2008 en annexe, entre autres.

- **Mettre en place le Fonds de Stabilisation Boursiers CAC 40** (les bases de cette réflexion ont fait l'objet d'un constat de Huissiers en date du 17 07 08 voir annexe), les Fonds de Stabilisation Boursiers Régionaux, un Fonds de Stabilisation Boursier affecté au pouvoir d'Achat et un Fonds de Stabilisation Boursier pouvant soutenir des entreprises non cotées. Fonds de Stabilisation Boursiers qui feront des épargnants des soutiens financiers actifs de l'État et des entreprises. Cela, en remplacement d'être trop souvent des victimes d'un système commercial trompeur, aussi dolosif pour eux que destructeur pour l'État et les entreprises.

L'ensemble des développements que je prône doit se faire avec un sens aigu des responsabilités et de la mesure.

Exemple, pour comprendre l'ampleur de la désinformation issue de la présentation de l'indice comptable CAC 40 comme un indice de crédibilité ou de réalité financière

Le 5 mai 2020, l'action AIRBUS est annoncée en hausse de 12,50%, cette hausse - pondérée en parfait respect du principe juridique d'égalité des porteurs de parts par la faiblesse des volumes échangés/volumes des titres en libre circulation à l'achat/vente - devenait une hausse de 0,20%. **Le volume du jour avait été de 9 312 529 sur un flottant (nombre de titres ouvert à la spéculation) de 579 423 849**

$$\text{Variation officielle du jour} \times \left(\frac{\text{Volume du jour échangé}}{\text{Nombre de titres en circulation (flottant)}} \right)$$

Historique 5 jours

	05-06	08-06	09-06	10-06	11-06	12-06
Der.	80.980	81.910	75.670	74.960	67.060	66.950
Var.	12.50%	1.15%	-7.62%	-0.94%	-10.54%	-0.16%
Ouv.	75.300	80.500	82.500	77.350	71.350	65.990
+Haut	80.980	84.950	85.080	80.000	73.740	71.840
+Bas	74.860	78.600	74.650	73.670	67.060	65.200
Vol.	9 312 529	6 926 062	7 255 504	4 459 277	6 610 324	5 584 757

Quelques jours après le 9 juin 2020, l'action AIRBUS était annoncée en négatif de -7,62%, cette baisse devenait, après prise en compte de la faiblesse des volumes échangés en parfait respect du principe juridique « d'égalité des porteurs de parts », une baisse de -0,09%

Et le 11 juin 2020, l'action AIRBUS était annoncée en négatif de -10,54%, cette baisse devenait, après prise en compte de la faiblesse des volumes échangés en parfait respect du principe juridique « d'égalité des porteurs de parts », une baisse de -0,11%

Ce même mouvement de cours avec l'Information Humainement Responsable, qui respecte le principe juridique de l'égalité des porteurs de parts, deviendrait une variation positive de 0,20% en date du 5 juin et une variation négative de 0,09% en date du 9 juin et de -0,11% le 11 juin.

Et quand vous aurez compris que les effets de levier des réalités évoquées sur l'action AIRBUS se répètent sur les 40 actions du CAC 40 sur les 257 jours de cotation sont le support d'opérations financières aux multiples effets de levier (sous la garantie des avoirs des épargnants), vous aurez une idée des tromperies et destructions financières actuelles (menant aux krachs répétitifs) issues de la simple application d'une règle de valorisation comptable inopportune.

Combien a déjà coûté cette crise boursière et combien va-t-elle coûter ? Crise boursière qui avec une simple adaptation de l'information et des us et coutumes commerciaux n'aurait pu voir jour.

Pour cause, sans déstabilisation ou mensonges commerciaux, la Bourse n'est qu'un lieu d'échange de titres et ne peut être en crise. Tout comme on ne peut dire que votre marché hebdomadaire a monté ou baissé, cela n'aurait pas de sens. Ce sont les prix au volume (kg ou 100 grammes) qui ont monté ou baissé par transaction et non pas le marché. Voir les sites www.agencedecotationihr.com et www.socioecopofi.com

L'indice CAC 40 est un indice comptable et non financier.

En réalité, le CAC 40 n'a pour seule crédibilité que son utilisation abusive comme référence financière, alors qu'il est de par sa constitution une absurdité financière.

Dès lors, que dire des multiples commentaires quotidiens de « professionnels » qui commentent une hausse ou baisse financière du CAC 40...

Malheureusement, les indices boursiers de constitution comptable sont devenus le support de quantité des stratégies et d'algorithmes mathématiques, présentés à tort comme « financiers ».

Il est urgent de mettre en place une sortie graduelle de cette situation, en faveur d'une pondération des raisonnements mathématiques et financiers par la logique de l'Information Humainement Responsable. **Les capitaux des épargnants servent abusivement de caution à des errements d'utilisation que l'on peut aisément qualifier de malveillants.**

Si l'Investissement Socialement Responsable (ISR), l'Environnement Social Gouvernance (ESG) et l'Investissement Responsable Durable (IRD) ont marqué indéniablement une évolution médiatique et technique, leurs tares conceptuelles et/ou d'applications doivent servir de base pour l'étape suivante qui est la norme Humanity Invest. Humanity Invest, dont l'un des critères de base est une Information Humainement Responsable.

Madame, si l'application de la valorisation IHR devient une référence, la volatilité de l'information comptable mark-to-market utilisée à mauvais escient n'aura plus pour effet de détourner des montants colossaux des réalités sociologiques, économiques, politiques et financières. Là, un grand pas sera franchi dans la stabilisation financière des États des ménages.

Madame, dans l'intérêt des épargnants, des entreprises régionales et de l'Etat, je vous suggère, après vérification de mes propos et réponse de ma part à toutes les contradictions éventuelles, de mettre en place un Fonds de Stabilisation Boursier national, des Fonds de Stabilisation Boursiers Régionaux en support des entreprises régionales cotées (voire d'un fonds investissant temporairement dans certaines entreprises non cotées en difficulté) et un Fonds de Stabilisation Boursier de Maintien du Pouvoir d'Achat.

Les Fonds de Stabilisation Boursier consistent à réguler les effets des errements des valorisations comptables mark-to-market en une crédibilité financière constante.

Alfred Korzybski : « *Le langage mathématique ne peut avoir de réalité et de réflexions prédictives que s'il rend compte de faits et qui, par conséquent, produisent des résultats empiriques prédictibles.* » Extrait article a paru dans *l'American People's Encyclopedia*, vol. 9, Spencer Press, Chicago, 1949, pp. 357-362. Il date de 1947. Une précédente traduction française, par J. Bulla de Villaret, a fait l'objet d'une diffusion confidentielle en 1964. <http://www.lyber-eclat.net/lyber/korzybski/semantique.html>

Il est impératif de désintoxiquer les marchés des raisonnements comptables erronés, et de certains us et coutumes qui couvrent selon les cas, les réalités juridiques de pertes de chance, d'abus de confiance et escroquerie en faveur du retour à la seule réalité financière du prix fixé par volume échangé. Cela fait, du jour au lendemain de nouveaux horizons de croissances massives se dévoileront.

c) LE POTENTIEL FINANCIER D'ACTION IMMÉDIATE

« *L'encours des OPC de droit français atteint 1 960 mds € en hausse de + 7,6 % en 2019 (après - 5,8 % en 2018). Plus en détail, l'encours des OPCVM (UCITS) s'élève à 823 mds € (+ 5,0 % en 2019 contre - 10,4 % en 2018, et celui des FIA (Fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive AIFM) à 1 137 mds € (+ 9,5 % e, 2019 contre - 2,0 % en 2018).* » Source : <https://www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2020/03/afgecorech-panoramaf-200327web.pdf>),

Les 823 milliards évoqués sont 823 milliards de valorisations comptables qui peuvent être de suite stabilisés en une performance financière annuelle réalisable par les épargnants de 7%, et faire office de bras armé financier immédiat en faveur du retour à une économie en croissance.

Quant aux 7%, s'ils peuvent paraître importants dans la situation actuelle, sachez qu'il n'en est rien. Ils ne représentent que le taux moyen de l'évolution boursière corrigée des cycles de crises et surchauffes boursières. 7% annuel représente un pourcentage quotidien à atteindre, moindre que certains frais pris usuellement lors de simples opérations boursières d'achats/ventes... C'est tout dire.

Madame, je vous propose de visiter pendant quelques jours le site www.agencedecotationihr.com après la fermeture de la Bourse pour prendre conscience des conséquences et des errements de l'information financière viciée actuelle.

Je reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions voire à toutes contradictions de mes propos sur leur faisabilité opérationnelle immédiate.

Toute utilisation et/ou détournement en utilisation parcellaire ou à mauvais escient de mes écrits ne pourront être un élément contre les réalités et faisabilités de mes travaux.

Si la base est simple, réaliste et totalement cohérente, il n'en demeure pas moins que la mise en place devra se faire avec un sens des réalités systémiques et une éthique sans faille.

Tel l'ADN recombinant, il faut recombinaison l'information financière à ses seules réalités et faisabilités.

L'ADN de la finance est un prix fixé par volume échangé.

Les épargnants ne doivent plus être les victimes de dérives commerciales financières qui relèvent toutes de la perte de chance, de l'abus de confiance et de l'escroquerie volontaire. Faits incontestables, car reconnus par l'ensemble des autorités compétentes via leurs plus hauts dirigeants.

Dérives qui représentent un risque systémique de fragilisation de l'Etat, des institutionnels (caisses de retraite et autres), cela en dehors des épargnants non-avertis trompés et lésés.

Madame, seule la gestion active boursière quotidienne et la spéculation à bon escient sur des volumes de titres verront (via le retour de la fluidité, de la liquidité, de la vélocité et de la gestion de la viscosité), le retour de la crédibilité et de la stabilité des performances boursières.

Si vous aviez encore un doute de l'intérêt de mes propos, imaginez que nous en sommes à ce que les Etats parle de crises de 29, de la technique de l'hélicoptère (qui consiste à « lancer » de l'argent dans la foule), de créer une enveloppe pouvoir d'achat, de distribuer de l'argent « directement sur le compte des travailleurs » et que nous avons connu un pétrole en dessous de zéro, etc.

Tout cela parce qu'on a détourné l'épargne sur des dérives de produits « dits financiers ».

Dérives vendues à grand renfort d'arguments sur des valorisations comptables non-égalitaires aux sommes investies par les clients, etc.

Il faut que nous revenions à ce que les capitaux :

- soient investis dans l'économie réelle en posant clairement la question à l'épargnant de sa volonté (ou non) que ses capitaux soient investis dans l'économie réelle ou/et dans des produits financiers mathématiques lors de tout investissement.
- ne soit plus l'objet de prélèvement de commissions abusives, dites notamment de commissions de surperformance. Commissions qui consistent à prélever des commissions sur des progressions mathématiques de valorisations comptables qui n'ont aucune crédibilité ni faisabilité financière pour l'ensemble des personnes prélevées,

- ne fassent plus l'objet d'une information trompeuse mentionnant des performances pour les OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), dont les fonds communs de placement dits FCP. Les FCP étant des copropriétés (et non des produits financiers) n'ont pas de performances financières. Tout acte commercial qui mentionne des performances ou un historique de performances, voire des comparatifs de performances est fallacieux et trompeur. Voir site www.agencedcotationihr.com
- fassent l'objet dans l'environnement Humanity Invest d'un moratoire sur base de l'engagement de toutes les parties (gestionnaires, assureurs, commissaires aux comptes et commerciaux - toutes images confondues - et tout autre intervenant dans la chaîne de conseil et de vente des produits financiers) à respecter les critères d'une information et d'une commercialisation réellement éthiques. Ce moratoire incluant l'exclusion de toute donnée ou information financière qui ne serait pas réalisable selon le principe juridique d'égalité des porteurs de parts.

Ensuite, il pourra être mis en place la transition vers des outils techniques et informationnels, qui ne seront plus que des outils stabilisateurs, mais des outils créateurs de richesses adaptés aux transitions sociologiques, économique et écologiques en gestation.

L'ensemble de ces premières actions a clairement pour objectif de ne plus pouvoir vendre une finance sans âme.

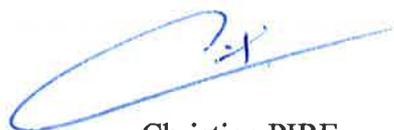
Finance sans âme qui base son développement sur des irréalités et des mensonges, tels que ceux évoqués ci-dessus. Réalité qui aboutit à détruire les fondements sociologiques, économiques, politiques et financiers de l'Etat, et la mise sous tutelle directe et indirecte de l'épargne des épargnants non avertis.

Madame, cette crise impose l'obligation d'une réflexion élargie qui ne peut plus se limiter à une sortie de crise. Sans cela, le risque de conflit qui impose une reconstruction économique deviendra une possibilité.

Et si vous organisiez entre vous, exclusivement, Femmes et Hommes d'Etat, une table ronde avec des personnes d'Honneur telles que mentionnées en page 5 et 6 de ce courrier ? Cela, ne serait-il pas en faveur de tous et de l'Etat ?

Madame, seule vous, qui êtes en charge de ce dossier, pouvez imposer le retour aux réalités financières actrices et créatrices de richesse.

Par la présente, je vous prie d'accepter, Madame le Chef de Cabinet, mes salutations distinguées.



Christian PIRE

ANNEXES

Les procès-verbaux ci-dessous ne sont qu'une preuve de l'historique des travaux. Travaux qui ont été adaptés aux nouvelles réalités.

Procès-verbal de constat SCP Bastard-Rosset Valentins du 17/07/2008

- Écrit : Hedge funds au service de l'État

Procès-verbal de constat SCP Bastard-Rosset Valentins du 2/10/2008

- Écrit : changement de système de cotation

S.C.P.
Nicole BASTARD-ROSSET VALENTINIS
René VALENTINIS
3, Avenue du Parmelan
74000 ANNECY



Huissiers de Justice
Associés

**EUROJURIS**
FRANCE
Tél : 04.50.51.06.36 Fax : 04.50.52.79.68
Constats : 06.10.89.46.34
scp.valentinis.associés@huissier-justice.fr
RIB CA des savoie 18106 00019 96706742880 17

Compétents sur les cantons d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Alby-sur-Chéran, Faverges, Rumilly, Seynod, Thônes, Thorens-Glières.

REF :PIRE17JUILLET2009.DOC

SECOND ORIGINAL

PROCES VERBAL DE CONSTAT

DATE

L'AN DEUX MILLE HUIT ET LE VENDREDI DIX-SEPT JUILLET A TREIZE HEURES TRENTE MINUTES.

DEMANDEUR

Monsieur **PIRE Christian**, né le 23 Mars 1961 à OTTIGNIES (Belgique), de nationalité belge, Chef d'entreprise, demeurant 7 Avenue d'Albigny à 74 000 ANNECY.

EXPOSE

Lequel m'expose :

- qu'il possède un site Internet www.socioecopofi.com sur lequel il met en ligne des articles techniques, comportant des idées ;
- qu'il a mis en ligne le 14 Juillet 2009, un nouveau document s'intitulant :
- "HEDGE FUNDS AU SERVICE DE L'ETAT "

Q'afin de sauvegarder ses droits, il me prie de bien vouloir me connecter sur le site Internet à l'adresse url :<http://www.socioecopofi.com> afin de procéder à toutes constatations utiles;

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

Nous, Nicole BASTARD-ROSSET VALENTINIS & René VALENTINIS, Huissiers de Justice associés, à la résidence d'ANNECY (HAUTE-SAVOIE), soussignés,

Agissant par VALENTINIS Bénédicte, Clerc Habilité aux Constats;

Certifie avoir reçu les heures, jour, mois et an ci-dessus sur la commune d'ANNECY (Haute-Savoie) – en l'Étude - 3 Avenue du Parmelan, Monsieur PIRE Christian et là étant en sa présence, j'ai procédé aux constatations suivantes :

.../...

HEDGE FUNDS AU SERVICE DE L'ETAT

Ecrit et publié le 14 juillet 2009

A l'heure où l'on attire l'attention sur l'extrême endettement des Etats, les mêmes réponses reviennent toujours.
Parmi celles-ci nous retrouvons systématiquement l'émission d'un emprunt.

Pour ma part, je pense que :

L'ampleur des besoins impose une solution à la hauteur de la situation.

Comment dans la situation actuelle croire que l'on peut via des obligations assainir les finances de l'Etat ?

A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle

L'Etat doit utiliser les techniques des hedge funds pour assainir les finances étatiques.

Situation actuelle

Afin de rétablir une certaine orthodoxie financière, l'Etat veut émettre un emprunt.
En clair augmenter son endettement à long terme auprès de tiers pour faire face à ses besoins court terme.

But de cette note

Eviter à l'Etat d'emprunter.
Utiliser les mêmes outils que les financiers (effets de levier)

Objectifs

Trouver des ressources pour l'Etat sans augmenter ses charges.
Soutenir et relancer les marchés financiers sans bourse déliée pour l'Etat.
Relancer la confiance, source d'emplois.

Pour comprendre, Notre réponse, il faut auparavant comprendre l'environnement de nos réponses.

a) Comprendre la sociologie des marchés financiers

Que le marché soit à la hausse ou à la baisse, il est la résultante d'un mouvement mimétique.
L'économie dépend de l'état de la psychologie de l'inconscient collectif.
Organisons et régulons les effets haussiers de l'inconscient collectif et nous serons surpris par la puissance régénératrice pour les finances de l'Etat de ce mouvement.

Le moment est on ne peut plus opportun.

.../...

En effet, c'est un euphémisme de dire que les cours boursiers actuels représentent une opportunité.

Pour rappel

Le travail des politiques est de gérer des dynamiques et non des flux.
Gérer des flux équivaut à affecter des données présentes, reflets du passé.
Gérer des dynamiques, c'est se donner les moyens de se libérer du présent pour créer le futur.

C'est un comportement pro actif.

Actuellement, sans la mise en place d'un projet pro actif, les Etats ne pourront que gérer des flux (financiers ou humains) et non des dynamiques.

Dans "BILAN" du 17 juin 2009, le milliardaire Ernesto Bertarelli nous rappelle :
" On construit les difficultés dans les moments de succès et les succès dans les moments de difficulté "

Boris Cyrulnik Ethologue et psychiatre écrit dans Le Monde du 21 juin 2009 :
" Un seul achat ne change pas un marché, mais la contagion des idées, en induisant une tendance, peut provoquer un mouvement financier. Cette illusion euphorisante crée la confiance qui provoque la réussite du marché ", " La rationalité n'est plus mathématique, elle est évolutive " : " le panurgisme psychologique participe à la course économique "

Le système économique actuel ne se maîtrisera que par la gestion des dynamiques sociologiques.

C'est bien le dédain de l'aspect sociologique et le manque d'anticipation de ses dynamiques qui a perdu les marchés financiers internationaux.

Créons les dynamiques sociologiques qui assureront le renouveau de la croissance économique et nous obtiendrons de facto une terre politique fertile pour assurer l'assainissement des finances étatiques.

Créons une dynamique financière de hausse des marchés boursiers et nous obtiendrons de facto une terre fertile pour le développement de l'ensemble des dynamiques sociologiques qui assureront le renouveau de la croissance économique et l'assainissement des finances étatiques.

La croissance revenue, L'Etat pourra "travailler" cette nouvelle ère prospère afin de retrouver une situation financière meilleure.

b) Comprendre le système de cotation des titres boursiers

Le système de cotation, dans la situation actuelle, offre une opportunité exceptionnelle.

En effet, il suffit de quelques actions échangées à la hausse pour que l'on valorise mécaniquement des centaines de millions voire des milliards de titres d'une même société et, de ce fait, créer sa "renaissance" boursière.

A situation exceptionnelle, hommes exceptionnels.

Ce dream team Etat/financiers sera assurément facteur de confiance retrouvée.

.../...

DEVELOPPEMENT DE L'IDEE

Synthèse

Phase 1 : Utiliser le système de cotation actuel des marchés financiers pour créer une dynamique haussière.

Toute dynamique haussière est génératrice de dynamique de confiance.

Confiance revenue = dynamique de consommation ; Dynamique de consommation = flux financiers; Flux financiers = reprise de la production; Reprise de la production = emplois et impôts.

Réalisation

Créer et encadrer une dynamique haussière des marchés financiers en collectant via un Hedge funds étatique une grande quantité de l'épargne des citoyens.

Cette réalité haussière ASSURÉE par des achats réguliers constituera un support idéal pour accélérer et décupler les effets positifs des décisions gouvernementales.

Dans ce schéma, l'Etat n'est pas débiteur de ses citoyens via un emprunt mais bien collecteur d'impôts grâce à une croissance boursière et économique retrouvée.

Il est à noter que les capitaux qui seront investis dans les sociétés cotées seront régénérateurs pour les sociétés en manque de capitaux pour assurer leur développement.

La mise en application de cette idée nécessitera la mise en place d'un comité de régulation composé de représentants de l'Etat, de banquiers et d'assureurs qui auront comme mission d'éviter les surchauffes boursières et de gérer le canal haussier.

Il est primordial que ces représentants soient soigneusement choisis et sélectionnés parmi ceux qui ont su dénoncer les excès de la financiarisation et ne pas suivre le réflexe moutonnier de leurs collègues. Dans l'inverse, les acteurs n'auraient aucun intérêt à la réussite de cette action. Bien au contraire.

Phase 2 : Optimiser financièrement les hausses boursières par l'utilisation des techniques utilisées par les financiers (effet de levier...) pour rééquilibrer les finances publiques.

L'objectif doit être un assainissement pour 2015.

Réalisation

Travailler la dynamique de reprise des marchés financiers avec les techniques des financiers (effet de levier) pour créer des ressources très importantes pour l'Etat.

La visibilité et la durabilité de la hausse boursière permettront d'emprunter à un taux très faible des capitaux. Ces derniers valorisés par la hausse des marchés boursiers dégageront une plus value importante à court et moyen terme. Plus values affectées aux redressements des comptes de l'Etat.

Le tout arrosé d'une légère incitation fiscale au terme de l'opération (pas ou peu d'impôt sur les plus values, exonération de droits de succession sur les sommes ayant été affectées à cet investissement...) et nous devrions avoir une solution efficace pour régler certains problèmes actuels.

Dom Helder Camara : " Quand on rêve seul, ce n'est encore qu'un rêve; quand on rêve à plusieurs, c'est déjà la réalité. L'utopie partagée est le ressort de l'histoire ".

Réflexion : Et si nous passions de l'utopie à la mise en place d'un ressort de l'histoire économique et financière ?

Financièrement vôtre.

Christian Piré.

.../...

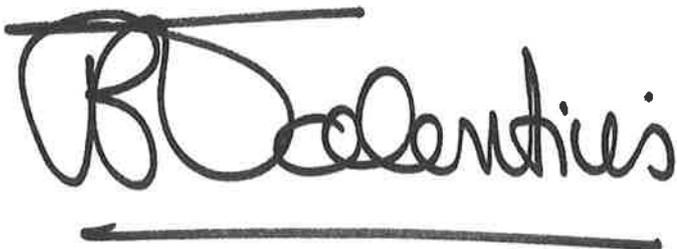
J'ai imprimé, depuis l'imprimante reliée à mon poste de travail, au fur et à mesure de mes constatations, la totalité des pages visionnées, y comprises celles relatives aux manipulations obligatoires et préalables à mes constatations sur le site www.ecosopofi.com

Sont annexées au présent procès-verbal de constat sept pages imprimées dans les conditions relatées ci-dessus.

Est insérée au présent procès-verbal de constat une copie écran représentant la page d'accueil du site www.ecosopofi.com

En foi de quoi, j'ai dressé le présent Procès Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Bénédicte VALENTINIS
Clerc Habilité aux Constats

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Valentinis', with a horizontal line drawn above and below the signature.

Nicole BASTARD-ROSSET VALENTINIS
Huissier de Justice Associé



S.C.P.
Nicole BASTARD-ROSSET VALENTINIS
René VALENTINIS
3, Avenue du Parmelan
74000 ANNECY



Huissiers de Justice
Associés



Tél : 04.50.51.06.36 Fax : 04.50.52.79.68
Constats : 06.10.89.46.34
scp.valentinis.associes@huissier-justice.fr
RIB CA des savoie 18106 00019 96706742880 17

Compétents sur les cantons d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Alby-sur-Chéran, Faverges, Rumilly, Seynod, Thônes, Thorens-Glières.

REF : PIRE2OCTOBRE2008.DOC

SECOND ORIGINAL

PROCES VERBAL DE CONSTAT

DATE

L'AN DEUX MILLE HUIT ET LE JEUDI DEUX OCTOBRE A QUINZE HEURES

DEMANDEUR

Monsieur **PIRE Christian**, né le 23 Mars 1961 à OTTIGNIES (Belgique), de nationalité belge, Chef d'entreprise, demeurant 7 Avenue d'Albigny à 74 000 ANNECY.

EXPOSE

Lequel m'expose :

- qu'il possède un site Internet www.ecosopofi.com sur lequel il met en ligne des articles techniques, comportant des idées ;
- que ce matin, il a mis en ligne un nouveau document s'intitulant : « Lettre ouverte – Changement de système de cotation – Proposition – 2 octobre 2008 »

Q'afin de sauvegarder ses droits, il me prie de bien vouloir me connecter sur le site Internet à l'adresse url www.ecosopofi.com afin de dresser toutes constatations utiles;

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

Nous, Nicole BASTARD-ROSSET VALENTINIS & René VALENTINIS, Huissiers de Justice associés, à la résidence d'ANNECY (HAUTE-SAVOIE), soussignés,

Agissant par Mademoiselle Bénédicte VALENTINIS, Clerc Habilitée aux Constats;

.../...

Certifie avoir reçu les heures, jour, mois et an ci-dessus sur la commune d'ANNECY (Haute-Savoie) – en mon Etude - 3 Avenue du Parmelan, Monsieur PIRE Christian et là étant en sa présence, j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS :

Préalablement à mes constatations, Monsieur PIRE Christian tient à me préciser que c'est au titre de « socioecopofi » que l'article a été mis en ligne et non sous le couvert de l'appellation « ecosopofi »

Je me suis connectée ce jour à 15 Heures 00.

Description de la configuration

La machine utilisée, pour dresser les constatations suivantes est un ordinateur de mon Etude.

Il s'agit de mon poste individuel non connecté à un réseau.

Cette machine est de marque SONY VAIO V35, modèle PCV.E31M, matricule 50151011251, équipé d'un Pentium IV 3,40GHz avec 512 Mo de RAM.

Le logiciel d'exploitation utilisé est Microsoft windows XP Home Edition.

Le navigateur est Microsoft Internet Explorer version 6.0.2900.2180.xpsp_sp2_gdr.0580301-1519

La connexion est de type ADSL

Le fournisseur d'accès est ORANGE

Mon adresse IP est 192.160.0.5

Bien que la configuration Proxy ne soit jamais activée sur mon ordinateur, et bien que n'ayant jamais visionné l'adresse url du site www.ecosopofi.com, avant cette consultation, j'ai vidé les fichiers temporaires de la mémoire cache du navigateur.

Je précise, en outre, que seul mon poste possède une connection Internet et que celle-ci fonctionne seulement à la condition que je sois déconnectée du réseau.

Après ces manipulations préalables effectuées, j'ai tapé l'adresse url suivante :

www.ecosopofi.com

Je constate qu'il existe une page d'accueil sur ce site, sur laquelle figure en encart à gauche de ladite page le thème « Dernière « Lettre Ouverte » Changement de système de cotation – 2 octobre 2008 »

Je clique donc ainsi sur cette lettre ouverte et arrive sur le document, dont je reproduis intégralement les termes, ci-dessous :

.../...

SOCIOECOPOFI
LETTRE OUVERTE

Changement de système de cotation
Proposition
2 octobre 2008

Début janvier 2006, j'écrivais sur le site ECOSOPOFI.COM :

"Il reste aujourd'hui à nous protéger des méfaits de la "financiarisation" excessive de l'économie qui, dans certains cas, consiste à reporter les risques financiers pris par les institutionnels (banques, compagnie d'assurance...) sur les particuliers "

Le 2 octobre 2006 dans mon article sur les évaluations des SICAV et des FCP, j'écrivais :

***"En clair, les évaluations de performances des FCP et SICAV sont fausses car non réalisables.
Le système de cotation qui hier était acceptable parce que sous contrôle étatique ne l'est plus. Il ne peut et ne doit PAS perdurer "***

Le 19 octobre 2006 dans mon article sur les hedge funds, j'écrivais :

" Les banques mettent en circulation l'argent nécessaire aux joueurs. Lorsque ces derniers ont destabilisé les marchés et les ont fait "exploser", c'est à l'Etat d'éteindre l'incendie "

Dans ma "lettre ouverte" du 10 mai 2007 (CAC à 6012), j'écrivais :

° Le seul problème est que les risques induits par les comportements moutonniers des marchés financiers sont toujours réels, d'une date et d'une ampleur imprévisible.

° Lorsqu'un marché monte de quelques pourcents alors qu'il n'y a que quelques titres d'échangés, il baissera de plusieurs dizaines de pourcents lorsque le marché sera à la baisse. N'oubliez pas la démultiplication des ordres de bourse créée par l'effet de crainte et de peur.

° Même si la baisse ne se fait qu'en septembre, je vous conseille d'attendre et de laisser passer le mirage afin de réinvestir à des cours normaux.

Aujourd'hui, en pleine crise boursière, mes écrits prennent tout leur sens.

Dans les réformes urgentes à mettre en place, il y a :

- Revoir le système de cotation des titres et d'évaluation des OPCVM,
- Mettre certaines techniques financières exclusivement au service de l'Etat,
- Mettre en place le PRCE (Plan de Régulation des Cycles Economiques) et le PRICE (Plan de Régulation International des Cycles Economiques)

Il est urgent :

- de mettre fin au principe que quelques titres échangés suffisent pour faire croire aux épargnants à une hausse ou à une baisse de l'ensemble des titres,
- de freiner les répercussions des euphories et des paniques passagères. Il faut éviter que les comportements sociologiques (crainte, peur, panique, euphorie...) dégénèrent en situations financières difficiles. Situations difficiles qui elles-mêmes sont auto-créatrices de situations sociologiques difficiles (chômage, peur...) et accentuent les euphories ou paniques créant ainsi une systémique destructrice.

SOCIOECOPOFI
LETTRE OUVERTE

Certes, cela est plus facile à dire qu'à faire.

Cependant, c'est parce qu'il est urgent de réagir que je mets à la réflexion les modes de calcul ci-dessous.

Pour notre exemple, reprenons ci-dessous les chiffres pris dans mon article du 2 octobre 2006

"Et si l'évaluation des SICAV et FCP était fausse ?"
en considérant que nous sommes à la liquidation.

J'écrivais

Ex : A l'heure où j'écris cet article le lundi 2 octobre à 12h37 Schlumberger gagne 2,48%.
Dans la réalité, il n'y a eu que 7 865 actions échangées sur un total 1 235 471 972 titres soit 0,001%
Le plus gros échange possible à cette heure est de 145 actions à 48,55 € soit un total de transaction de 7039 € !
Imaginez qu'un FCP ait une ligne de 10 000 actions qu'il valorise à 48,55 € , comment pourrait-il les vendre à ce prix alors que son investissement représente plus que les échanges du jour qui sont de 7 865. Dans la réalité si le FCP voulait les vendre il créerait une baisse excessivement importante du titre.

Ratio "Piré "

1) Déterminer un référentiel de base journalier de volume d'échange

Soit

Volume journalier moyen de l'année précédente

Soit

Flottant/nombre de jours de cotation annuelle

Soit

Volume journalier moyen sur plusieurs semaines ou années de références

Soit

Volume moyen journalier des années du cycle de référence ECOSOPOFI

en cours

Soit

Volume moyen des années du cycle de référence ECOSOPOFI précédent

Soit

Volume du même jour que l'année précédente

ex : le lundi de la 35ème semaine de l'année n-1

Le choix entre ces solutions se fera en fonction des marchés concernés (petites, moyennes ou grosses capitalisations)

2) Comparer ce volume de base avec celui du jour

3) Corriger le cours du titre en appliquant un ratio volume moyen des échanges du jour/volume du jour échangé ou volume de l'échange du cours de liquidation/volume du jour échangé.

Les termes, les idées exposées ou sous-jacentes, les développements informatiques et mathématiques de ce document sont protégés par Copyright.

2

.../...

SOCIOECOPOFI
LETTRE OUVERTE

Application de la méthode ci-dessus.

1) Détermination d'un volume référentiel de base journalier,
Pour notre exemple, nous prendrons un volume référentiel de 5 105
Ce volume est fixé arbitrairement sans référence à une des possibilités ci-dessus de détermination d'un volume référentiel de base journalier.

2) Comparaison du volume de base avec celui du jour
7 865 (volume d'échange du titre Schlumberger ci-dessus) - 5 105 (volume déterminé de façon arbitraire) = 2 760 titres au-dessus de la base d'échange normale

3) Correction du cours du titre par rapport au volume référentiel de base (5 105)
5 105 titres vont prendre 100 % de la hausse soit 2,48 %
2 760 titres vont voir leur hausse pondérée par un ratio volume moyen des échanges du jour ou volume de l'échange du cours de liquidation (pour l'exemple, nous considérons que c'est 145)/volume du jour échangé
 $2,48 * (145/7865) = 0,05$
2 760 titres verront la hausse de 2,58 % ramenée à 0,05 %

La hausse sera de 2,48 % sur 5 105 titres et de 0,05 % sur 2 760 titres soit pour 7865 titres : $((2,48 * 5105) + (0,05 * 2760)) / 7865 = 1,63$ % au lieu de 2,48 %

On tempère le principe que quelques titres échangés fassent croire à des millions de personnes qu'elles se sont enrichies ou appauvries.
Et l'on met fin au fait que quelques titres échangés à la baisse, alliés à des articles négatifs dans la presse puissent créer et accélérer une psychose.
Dorénavant au plus le mouvement s'amplifiera, au plus il "s'auto freinera".

Dans notre exemple, en négatif, nous aurions 1,63 % au lieu de 2,48 % soit un effet modérateur de 34 %

Pour 5 %, la baisse serait ramenée à $((5 * 5105) + ((5 * (145/7865)) * 2760)) / 7865 = 3,28$ %

Et pour une baisse de 10 % à 6,56 % : $((10 * 5105) + ((10 * (145/7865)) * 2760)) / 7865$

Il est à noter que plus les volumes augmenteront, plus l'effet de correction sera accéléré. Ce fait combattant les effets néfastes de l'augmentation des effets volumes.

Prenons le cas de 15 730 titres (le double de l'échange ci-dessus) avec une baisse de 5 %
 $((5 * 5105) + ((5 * (145/10625)) * 2760)) / 15730 = 1,63$ %
La baisse de 5% sera ramenée à 1,63%, soit 67,4% d'effet modérateur contre 34% ci-dessus pour 7865 titres échangés.

**Plus la baisse sera importante
plus l'effet de correction fera son effet,
plus la raison s'imposera.**

Les termes, les idées exposées ou sous-jacentes, les développements informatiques et mathématiques de ce document sont protégés par Copyright.

3

.../...

SOCIOECOPOFI
LETTRE OUVERTE

Là où hier la panique sur quelques titres accélérât la baisse, demain elle freinera d'autant plus la baisse.

Les cours seront :

- Tempérés à la hausse
- Préservés à la baisse

Nous substituerons à l'ancienne régulation, qui consistait à arrêter les cotations en attendant que le marché se calme, et aux points faibles de la régulation actuelle, une "correction" automatique des mouvements.

Cette correction automatique des mouvements est totalement logique et NECESSAIRE

Les krachs avant d'être financiers, sont d'abord sociologiques parce qu'"informationnels"

C'est dans l'information, dans son exploitation et dans sa compréhension (mécompréhension) que réside l'origine des krachs.

Il est impératif d'expliquer l'influence des volumes dans les cours annoncés à l'épargnant.

Réflexion :

Et si nous profitons de la Présidence française pour faire passer ces idées via l'Europe ?

Financièrement vôtre

Christian Piré